



Accueil de Loisirs

« De Plan de la Tour »

Projet Pédagogique

2016-2017



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Le contexte.....	3
PROJET EDUCATIF UFCV.....	6
Le centre de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre	6
Le centre de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la « Convention Internationale des droits des enfants »	7
Le centre de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement.....	7
DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE.....	9
Le public accueilli	10
Les équipements	10
Le matériel.....	10
Les repas	11
Les Journées Types	11
Communication	11
L'équipe d'encadrement.....	12
L'Hygiène et santé	15
Les règles de vie.....	16
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	17
<i>Les objectifs :</i>	18
<i>Pédagogie utilisée :</i>	19
<i>Évaluation</i>	19
ANNEXES	20

INTRODUCTION

Au cœur du **Massif des Maures** mais à proximité immédiate de la mer (9 km de Sainte-Maxime - 18 km de Saint-Tropez), le village est regroupé autour de son clocher.

Village viticole de 3 680 hectares de forêts et de vignobles, la commune produit des vins de qualité, souvent primés en rouge, rosé et blanc.

Son originalité vient des très **nombreux hameaux** qui l'entourent, autant de balades et de paysages à découvrir.

La commune du Plan de la tour, située dans le département du Var en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ses habitants sont les *Plantourians et les Plantouriannes*. Plan de la Tour est composée d'une vingtaine de hameaux environ, dont le Revest, les Gastons, la Buenago, les Marcells, et le Vernet. En 2013, la commune comptait 2747 habitants.

Depuis 2005, la commune du Plan de la Tour a confié la gestion et l'organisation de l'accueil de loisirs à l'Ufcv (**U**nion **F**rançaise **C**entres de **V**acances et loisirs).

LE CONTEXTE

1. Evolution constante de la population

Le taux de natalité, sur le Plan de la Tour comme sur les communes avoisinantes, est en augmentation constante depuis le début du XXI siècle. En effet, le service animation jeunesse a constaté un accroissement des inscriptions chez les 3/7 ans entre 2005 et 2008 (1^{ère} vague) puis fin 2011.

L'âge des enfants fréquentant l'accueil de loisirs est compris entre 3 et 11 ans. La fréquentation de l'accueil de loisirs sur les temps périscolaire et de loisirs a augmenté d'environ 25 % ces dernières années. Pour répondre au mieux aux besoins des familles et pouvoir proposer un accueil de qualité, l'Ufcv en accord avec la commune a renforcé l'équipe pédagogique au cours des années. Aujourd'hui, l'équipe est composée comme suit :

-Stéphane VIOUX, directeur du centre, titulaire du BPJEPS LTP

-Émilie PARMENTIER, directrice adjointe, titulaire du BPJEPS LTP

-Emelyne BRIOLET, titulaire du BAFA, spécialité petite enfance

- Angélique BORGES, titulaire du BAFA

-Jessica NARCISSO, titulaire du BAFA, spécialité petite enfance BPJEPS LTP en cours

-Yoann AUVET, BAFA en cours

Cette équipe est composée de personnel en CDI notamment pour les temps périscolaire et complétée par des animateurs occasionnels pour les mercredis après-midi et les vacances scolaires. Cette composition permet ainsi de mettre en place des actions cohérentes sur l'année. Mais également d'apporter de la nouveauté par les recrutements d'animateurs occasionnels.

2. Tissu associatif important

La commune du Plan de la Tour dispose également d'un tissu associatif important. Ainsi, la commune et l'accueil de loisirs travaille en partenariat, notamment lors des NAP, avec les associations locales pour proposer aux enfants de la commune des activités diversifiées :

- Zumba
- Tennis
- Activités manuelles
- Théâtre
- Musique
- Judo
- Pétanque
- Initiation au cinéma
-

Association	Représentant	Téléphone
OMSCL Office Municipal Sport - Culture - Loisirs	Frédéric Bransiec	04 94 55 07 55
Actifs Pitchoun	Florent Colletto	06 26 91 83 01
ADCAP Action pour le Développement du Commerce et de l'artisanat Plantourian	Françoise Durbano	04 94 43 72 83
AI KI DO	Eric Bonsignore	04 94 43 04 63
Amicale des Sapeurs Pompiers	Perrine Rocca	06 70 77 18 44
Amicale des donateurs de Sang	Michel Demay	04 94 43 88 92
APIFO Var Association de Prévention des Incendies de Forêt du Var	René Deguine	04 94 55 54 78
Club nostalgie passion Autos Motos 83	Jean-lou Accary	06 10 19 64 60
Bien-être en harmonie	Mme Isherwood	04 94 49 26 22
Club photo	Patrick FANCHON	06 17 20 08 50
Culture & Cultures	Dany Noguet	06 03 35 77 22
Danse country AMDC	Françoise Durbano	06 80 32 47 25
Escolo dei manteneire provencau cours de provençal	André Teyssier	07 62 89 57 21
Fleur de sel	Anna-Maria Mallamaire	06 45 00 83 55
Jazz ô Plan	Serge Arnaud	04 94 43 71 57
La boule plantourienne	Jean Grinda	06 19 02 31 92
La joie de lire bibliothèque	Véronique Prince	06 88 18 69 36
La pie plantourienne chasse	Gilles Cassini	06 81 03 42 03
Lei Manteneire maintien des traditions provençales	Guy Grinda	04 94 43 05 27
Les adultes actifs Gymnastique EPMM	Sylviane Bocedi	06 83 32 50 39
Les amis du Revest	Virginie Mouton	04 94 49 45 26
Les coquinous	Corinne Carrion	
Les vétérans football	Gilles de Tremerie	06 16 81 46 83
Métiers d'art du Var	Monique Annovi-Valette	06 81 57 20 59
Plantoo poker club	Guillaume Darbord	06 09 40 41 52
Plan de la Tour karaté	Corinne Rosadini	04 94 43 74 02
Ski club	Jean-Pierre Vacquand	06 80 25 69 73
Sporting club football	Driss Bouslikhen	06 01 11 57 46
Techniciens des sens	Marie-Pierre Grinda	06 71 15 02 62
Tennis club Plan de la Tour	Eric Chanclou	06 03 73 09 89
Union cycliste plantourienne	Jean Claude Leclercq	06 12 04 58 32
Attelage et Traditions	Guy Brun	04 94 43 75 45
L'enfance de l'art	Valérie Picquet	06 11 33 63 47
Ginga Mundo Var Capoeira	Lionel Dumond	06 61 76 74 88
Les amis des ânes du pays des Maures	Jacques Briand	
Le potager Saint-Martin	Olivier Gallois	06 59 82 82 15
Scrapbooking Folies	Anna-Maria Mallamaire	06 45 00 83 55
Tai Chi Chuan	Sophie Van de Velde	06 79 65 57 73
LEI FREIRE DOU BALOUN Foot Loisirs	Jean Marie Faurie	06 81 76 44 80

PROJET EDUCATIF UFCV

L'UFCV est une association d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Afin de soutenir les directeurs, le projet éducatif définit les objectifs prioritaires suivants :

LE CENTRE DE LOISIRS EST UN LIEU QUI FAVORISE LES RELATIONS, LES ECHANGES ET LA COMMUNICATION ENTRE TOUTES LES PERSONNES DANS LE CENTRE

- les animateurs et les enfants
- le directeur, les animateurs et les parents
- les enfants entre eux
- les parents et les enfants
- les adultes du centre entre eux
- le directeur du centre et la mairie (élus et techniciens)
- le directeur du centre et son responsable local à l'UFCV

Le centre de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).

Cela se concrétise par :

La mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans le centre de loisirs :

Les animateurs s'appuient sur 4 approches de l'activité :

- laisser jouer
- donner à jouer
- jouer avec
- faire jouer

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- des espaces pré-structurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels)
- des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers)
- des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur)
- des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet)

La pédagogie du choix des enfants

La mise en place d'activités internes et externes diversifiées sans pousser les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire en les associant autant que possible à la création de leurs activités (idées, préparation et animation).

La définition, autant que faire se peut, avec les enfants des règles de vie commune à l'intérieur du centre de loisirs qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

LE CENTRE DE LOISIRS EST UN LIEU ORGANISE SUR LES PRINCIPES DE LA « CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DES ENFANTS »

Cela se concrétise :

- par les attitudes éducatives des directeurs de centre et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans le centre par tous les moyens à leur convenance.
- par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges)
- par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre. Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.

LE CENTRE DE LOISIRS EST UNE FORME D'ACCUEIL QUI REpond A LA FOIS AUX NECESSITES DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET A LEURS BESOINS EN MATIERE DE DECOUVERTE, DE CREATIVITE, D'IMAGINATION, DE DEPAYSEMENT.

- pour vivre ensemble
- pour une organisation des espaces - concernant autant les espaces extérieurs que les espaces intérieurs. Cette organisation est réfléchiée en amont du fonctionnement du centre et actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueil spécifiques selon les âges, espaces de rangement, etc.
- pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :
 - temps d'accueil matin et soir (plages horaires)
 - organisation de base d'une journée-type (horaires)
 - adulte référent pour chaque enfant
- pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans le milieu local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-camps...)
- pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités traditionnelles ou occupationnelles
- pour des activités diversifiées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix.

Pour être en cohérence avec les objectifs ci-dessus, le directeur du centre de loisirs met en place des instances de régulation et d'évaluation régulières du travail avec son équipe d'animation :

- pour vérifier en permanence l'adéquation entre les objectifs du projet pédagogique et les moyens mis en œuvre (programme d'activités, projets en cours de réalisation, moyens humains, en locaux, matériels, en temps, en budget...).
- pour relancer les animateurs sur le sens de l'action (objectifs du projet éducatif : valeurs et relations éducatives avec les enfants, communication avec les parents et les partenaires extérieurs)
- pour faire part à l'UFCV et à la mairie de l'avancement des projets, des réussites et des obstacles éventuels.

Spécificité des Accueils Périscolaires

Les bases du projet éducatif des centres de loisirs peuvent être appliquées aux accueils périscolaires.

Cependant la particularité de leur fonction, de l'organisation du temps et des espaces de transition de ce type d'animation doivent être prises en compte.

L'amplitude de temps plus réduit qu'en centre de loisirs à la journée ou à la demi-journée doit rendre plus modeste les équipes d'encadrement.

Dans ce contexte, les directeurs et les équipes d'animation des accueils périscolaires devront particulièrement se centrer sur trois grands objectifs :

Veiller à la qualité de l'accueil des enfants et de leurs parents

- organiser des accueils chaleureux (aménagement des lieux et du temps)
- travailler avec chaque animateur la fonction et la qualité de l'accueil des enfants et des parents :
 - dans les formes de civilité et d'attention à autrui (dire bonjour, écouter, regarder, répondre)
 - dans la création du lien de mémoire avec l'enfant (sur ce qui s'est passé dans la journée ou bien la veille...)
 - dans la manière de parler positivement au parent de son enfant
 - dans la gestion de l'information entre parent et animateur (recevoir et donner)

Veiller au rythme de vie des enfants, proposer des espaces-temps adaptés aux réalités et aux besoins des enfants.

- permettre aux enfants de " souffler " dans un espace chaleureux après le réveil du matin, ou après la journée de classe et la fatigue accumulée (amplitude horaire parfois de 11 à 12 heures)
- prévoir des espaces pré-aménagés dans lesquels les enfants puissent vivre à leur rythme (repos, petits coins multiples pour des activités, seuls et/ou en petits groupes, coin pour goûter...)
- permettre aux enfants de s'approprier ce temps par la mise à disposition de petits jeux diversifiés en accès libre : lego, petits jeux de société, petits bricolages (dessins, mobiles simples ...)

Veiller à la qualité de la relation et de la communication avec les adultes

- définir des règles et des cadres de fonctionnement internes clairs,
 - les faire connaître aux partenaires
 - les mettre en œuvre en concertation et en cohérence entre les pratiques des uns et des autres et les évolutions possibles avec les enseignants et personnels scolaires.

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- **ORGANISATEUR** : Union Française des Centre de Vacances
- **LIEU** : Ecole Marcel AUMERAN-Quartier Saint Lazare 83120 Plan de la Tour
- **TYPE** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'ALSH du Plan de la Tour Intervient sur des temps périscolaires et de loisirs

- **HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC:**

1. Accueil périscolaire :

L'accueil Périscolaire est ouvert de 7h30 à 8h30 et de 16h30-18h30 tous les jours scolaire.

2. Nouvelles Activités Périscolaires :

Depuis la rentrée 2014, les nouvelles activités périscolaires (NAP) ont été mises en place pour les enfants de maternel et de primaire entre 15h30 et 16h30.

L'équipe d'encadrement est composée des animateurs permanents de l'accueil de loisirs, de certains enseignants, des ATSEM, du personnel communal et d'intervenants prestataires, sous la direction de M. VIOUX.

3. Les midis :

Depuis la rentrée 2013, 3 animateurs sont mis à disposition lors du temps de cantine (lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 12h00 et 13h30).

4. Les mercredis loisirs :

Les Mercredis après-midi, les enfants sont accueillis de 11h45 à 18h30.

5. Accueil de Loisirs : toutes les vacances scolaires (exception de fin d'année) de 7h30 à 18h30

- **AGE** : 3 / 12 ans
- **N°D'HABILITATION** :

Périscolaire : 0830239AP000216

Loisirs : 0830239CL000116

LE PUBLIC ACCUEILLI

L'ALSH du Plan de la tour accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés ou résidant dans la commune:

1. En périscolaire, il accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans (matin, soir et mercredis).
2. Lors des vacances, il accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans.

LES EQUIPEMENTS

A l'extérieur, deux cours et un terrain de sport sont à disposition, ainsi qu'un accès au terrain de football synthétique, un peu plus loin dans le village (environ 10 min à pied).

En cas de mauvais temps, nous pouvons utiliser la salle de Karaté, située à deux pas de l'école.

Nous disposons d'une salle d'activités, implantée au sein même de l'école Marcel AUMERAN (côté primaire), riche d'une dizaine d'ordinateurs connectés au réseau internet. La salle est également équipée de tables et des chaises adaptées aux enfants de 3 à 12 ans, une bibliothèque et du matériel pédagogique, des jeux de société, de réflexion etc.

Les toilettes sont adaptées à toutes les tranches d'âge. Un côté de l'école maternelle est mis à notre disposition afin de permettre aux plus petits de faire la sieste dans des conditions optimales, à savoir une pièce climatisée et équipée de rideaux, dans laquelle un animateur veille au bon déroulement de ce temps de repos.

LE MATERIEL

Nous disposons d'une salle d'activités, implantée au sein même de l'école Marcel AUMERAN (côté primaire), riche d'une dizaine d'ordinateurs connectés au réseau internet. La salle est également équipée de tables et des chaises adaptées aux enfants de 3 à 11 ans, une bibliothèque et du matériel pédagogique, des jeux de société, de réflexion etc.

Les toilettes sont adaptées à toutes les tranches d'âge, et le côté maternelle est mis à notre disposition afin de permettre aux plus petits de faire la sieste dans des conditions optimales, à savoir une pièce climatisée et équipée de rideaux, dans laquelle un(e) animateur(rice) veille au bon déroulement de ce temps de repos.

A l'extérieur, deux cours et un terrain de sport sont à disposition, ainsi qu'un accès au terrain de football synthétique, un peu plus loin dans le village (environ 10 min à pied).

En cas de mauvais temps, nous pouvons utiliser la salle de Karaté, située à deux pas de l'école.

LES REPAS

Les repas proposés les mercredis midi et pendant les vacances scolaires sont fournis par le prestataire « Elios » situé à Fréjus, en liaison froide.

LES JOURNEES TYPES

Mercredis

11h45 : Arrivée des enfants (2 animateurs partent chercher les « petits » en maternelle.)
12h00 : Repas
13h00 : Temps calme (sieste pour les plus petits)
14h00 : Début des activités
16h00 : Goûter
16h45 : Départ échelonné des enfants et des animateurs
18h30 : Départ des derniers animateurs.

Vacances Scolaires

07h30-9h30 : Arrivée échelonnée
09h30-10h00 : Collation, Jus de fruit
10h00-12h00 : activité
12h00-13h00 : Repas
13h00-14h00: Temps calme (sieste pour les plus petits)
14h00-16h00 : Début des activités
16h00-16h45 : Goûter
16h45-17h00 : temps libre
17h00-18h30 : Départ échelonné des enfants et des animateurs

Périscolaire

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, mercredis matin, jeudi et vendredi.

Le temps des NAP est de 15h30 à 16h30.

COMMUNICATION

1. Création du portail famille :

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, un portail internet UFCV a été mis en place. Il permet aux parents de consulter les programmes de l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires), le règlement intérieur, le projet pédagogique etc. Le portail famille a pour vocation de faciliter tous les aspects administratifs. Il permet ainsi aux familles de réserver les dates de présence de leurs enfants aux différentes activités, de régler en ligne et de contacter si besoin est le service administratif de l'UFCV. Pour se désinscrire, il est cependant nécessaire de prendre contact avec le service administratif ou la direction.

<http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-periscolaire-plan-de-la-tour>

2. Mise en place de permanence :

Depuis septembre 2016, des permanences ont été mises en place les lundis et jeudis matin, de 9 heures à 11 heures, dans les bureaux de l'office du tourisme, Place Foch. Ainsi les familles peuvent venir réaliser toutes leurs démarches administratives (dossier d'inscription, fiche de réservation, etc.)

3. Accueil des parents lors des différents temps d'activités :

Mise en place d'un système de dépôt des fiches d'inscription/réservation

4. Conseil d'école

Chaque trimestre, un conseil d'école est organisé, durant lequel toutes les problématiques de l'école et des services annexes sont abordés. Le corps enseignant, la directrice de l'école, deux représentants de la mairie, les représentants des parents d'élèves y sont présents. L'Ufcv est invitée et représentée par Mme Paradis.

5. Communication et affichage

Parallèlement à la mise en place du portail famille, l'UFCV cherche à renforcer sa communication avec les parents et les enfants de l'accueil de loisirs.

Ainsi, les programmes d'activités (des mercredis et des vacances scolaires) seront désormais affichés sur les supports municipaux (panneau lumineux au rond-point des arrêts de bus, panneaux d'affichages des écoles), et des exemplaires papiers distribués aux familles.

De plus, les parents ayant effectué la démarche permettant d'accéder au portail se verront recevoir toutes les actualités directement par mail.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

1. Composition

Aujourd'hui, l'équipe pédagogique est composée de 6 animateurs permanents dont 2 directeurs qui occupent les fonctions de directeurs selon les périodes :

- En effet, M. VIOUX s'est vu confié la direction des temps périscolaires (matin, soir et NAP).
- Mme PARMENTIER dirige donc les temps de loisirs, soit les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Cette nouvelle organisation permet ainsi de définir clairement le rôle de chacun.

L'équipe est complétée par des animateurs occasionnels lors des temps de loisirs.

UFCV
Union française des centres de vacances
2 A rue du Monastère
13008 Marseille

Coordinatrice enfance jeunesse
PARADIS Audrey

Directeur/ directrice
PARMENTIER Emilie
ou
VIOUX Stéphane

BORGES
Angélique
Animatrice

BRIOLET
Emelyne
Animatrice

NARCISSO
Jessica
Animatrice

AUVET
Yoan
Animateur

Animateurs
occasionnels
En CEE

ENFANTS

2. Les rôles des adultes

La direction :

-Administratif :

- Gestion du centre au point de vue financier, alimentaire, matériel, hygiène et sécurité.
- Lien entre le centre de loisirs, les familles, l'organisme, la mairie.
- Évaluation et bilan du séjour

-Pédagogique :

- Garant du respect du projet pédagogique et du fonctionnement du centre.
- Veille à ce que l'ensemble des équipes d'adultes y adhère.
- Présence sur le terrain afin d'évaluer le travail de chacun et envisager d'éventuelles améliorations à apporter.
- Animation des différentes réunions d'équipe.
- Rappel à l'ordre des adultes défaillants, en cherchant à comprendre leurs raisons et y remédier si possible.
- Apporte son aide et ses conseils, rôle formateur auprès des animateurs.
- Veille à la sécurité et à l'hygiène des structures, des enfants et de l'équipe d'animation

Les animateurs :

- L'animateur est un référent auprès des enfants, il les accompagne tout au long de son séjour, l'écoute, l'encourage, et le valorise.
- Il doit savoir s'adapter aux situations, faire preuve de souplesse ou d'autorité avec les enfants, il représente « le cadre ».
- Il est lui aussi responsable de la sécurité et de l'hygiène des enfants.
- Il est présent lors de différentes réunions.
- Il est garant du projet pédagogique et acteur des activités.
- Il favorise la communication et le lien avec les familles.

L'ENSEMBLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION SE DOIT :

- D'avoir une tenue vestimentaire adaptée aux activités prévues.
- D'utiliser un langage approprié.
- De respecter les personnes avec lesquelles elle travaille, les horaires, le règlement, les locaux et le matériel.
- D'être attentive aux enfants et de leur apporter toute l'attention nécessaire à leur bien-être.
- D'être tolérante face à la différence quelle qu'elle soit.
- De ne pas divulguer hors du centre de loisirs les renseignements (ou photos) concernant les enfants.

Alcool : interdiction de boire dans l'enceinte des écoles. Ne pas oublier que même en extérieurs des temps de travail, l'équipe complète continue de représenter l'association UFCV et les valeurs quelle défend.

Drogue : les drogues sont formellement interdites.

Tabac : interdiction de fumer dans l'enceinte des écoles des temps de pauses (en centre de loisirs uniquement) sont prévues dans les plannings des animateurs.

L'HYGIENE ET SANTE

Il est important de considérer ces instants comme un apprentissage pour tendre vers une autonomie.

Les animateurs veilleront donc :

- Au lavage des mains avant chaque repas
- A la propreté des locaux, notamment des sanitaires

Hygiène corporelle des encadrants: l'hygiène corporelle et vestimentaire doit être impeccable ne serait-ce que pour rester cohérent quant aux messages délivrés par l'encadrement (aussi bien avec les enfants, les parents mais aussi les élus et notre hiérarchie).

Cahier d'infirmierie :

Une attention particulière sera apportée sur la santé de chaque enfant, notamment ceux ayant des traitements médicaux ou des particularités signalées par les parents.

La direction remet à chaque intervenant une trousse pharmacie (Annexe 2) . Chaque soin est inscrit dans un registre (registre de l'école lors des NAP et registre de l'accueil de loisirs pour les temps périscolaires et de loisirs).

M. VIOUX et Mme PARMENTIER sont tous deux titulaires du PSC1/AFPS et donc veille à la santé des enfants.

Le Sommeille :

Pour respecter le rythme des enfants, il est proposé, lors des temps de loisirs, une sieste après le repas dans les locaux de l'école Maternelle (espace aménagé spécialement).

Cette sieste est proposée aux enfants de maternel. Cependant, chaque enfant qui le souhaite peu aller se reposer.

LES REGLES DE VIE

Les règles de vie de la structure sont mises en place avec les enfants et affichées dans les locaux afin que tous soient impliqués et que tous les respectent. Ces règles sont évolutives tout au long de l'année.

Cependant, les règles de vie ne s'appliquent pas uniquement aux enfants, l'équipe d'animation doit également s'y soumettre et montrer l'exemple.

De plus, des règles plus spécifiques s'appliquent à chaque animateur sans exception :

- Le châtimement corporel est interdit,
- Etre attentif à nos attitudes, nos paroles et nos tenues vestimentaires,
- L'utilisation du téléphone portable doit rester professionnelle,
- La sécurité de l'enfant doit toujours être assurée,
- Les locaux et le matériel doivent être respectés par tous,
- Tout accident devra être déclaré à la direction
- Une trousse de secours doit être emportée à chaque sortie, ainsi que les fiches sanitaires des enfants,
- La consommation d'alcool, de stupéfiants est interdite. Les animateurs ne fument pas devant les enfants.
- Les horaires de travail doivent être respectés,
- En cas de retard ou d'empêchement prévenir le responsable de la structure,
- Les enfants ne doivent pas sortir de la structure sans animateur,
- Le respect de chacun doit être de rigueur.
- Respecter le principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Pour cette année scolaire 2016/2017, l'équipe d'animation a choisi de faire reposer essentiellement sa démarche éducative sur la notion de solidarité, de partage, et du respect des différences quelles qu'elles soient. Pour se faire, nous mettrons en place différents échanges, que ce soit avec des publics inhabituels (maisons de retraite, IME) ou avec des correspondants avec lesquels nous évoquerons nos modes de vie, nos loisirs, nos habitudes quotidiennes etc.

L'année scolaire est divisée en 5 périodes :

✚ Septembre/octobre :

Mise en place des règles de vie. Les notions de respect et de solidarité ont été abordées.

✚ Novembre/Décembre :

Cette période de fin d'année, nous a semblée adéquate pour travailler sur le partage. Un partenariat est mis en place avec le relais du secours populaire (Sainte-Maxime), pour lequel une récolte de jeux, jouets, vêtements est organisée par Melle NARCISSO. Lorsque tous les « lots » auront été collectés, ils seront emballés et offerts à l'association par les enfants eux-mêmes.

✚ Janvier/Février :

Nous aborderons la déclaration des droits de l'enfant à travers divers supports et jeux (memory, quiz, puzzles etc.). Nous profiterons également de ce thème pour commencer les échanges avec nos correspondants au Sénégal (les détails sont en cours de finalisation, et l'échange se fait avec un enseignant des environs de Dakar).

Chaque mois, nous prendrons un moment dans la journée pour leur écrire, envoyer quelques photos, raconter nos anecdotes à l'école etc. Le but ici étant d'échanger sur la vie quotidienne, le déroulement de l'école, des loisirs, afin d'élargir la culture personnelle des enfants et les sensibiliser à des cultures différentes de la leur.

✚ Mars/Avril :

Concrétisation du partenariat avec l'Institut Médico Educatif de la Croix Valmer. Une journée d'échange sera organisée avec au programme grands jeux permettant aux enfants de l'accueil de loisirs de créer des liens avec des enfants en situation d'handicap.

✚ Mai/juin/Juillet)

Création du journal de l'année, qui montrera les temps forts de 2016/2017 : interview et rédaction et mise en page du journal par les enfants. Les enfants utiliseront la déclaration des droits de l'enfant comme base de réflexion. Ce journal sera diffusé aux parents et aux autres camarades de l'école du Plan de la Tour.

LES OBJECTIFS :

OBJECTIFS	MOYENS MIS EN PLACE
Objectif péda N°1 Favoriser la coopération et l'esprit d'équipe	Moyen N°1 Faire respecter les règles de vie établies au début de chaque période
	Moyen N°2 Organiser des grands jeux de coopération
	Moyen N°3 Mise en place d'échanges intergénérationnels avec la maison de retraite de Sainte Maxime et partenariat avec les enfants de l'IME de la Croix Valmer
	Moyen N°4 Monter un projet avec le secours populaire de Sainte-Maxime
	Moyen N°5 Développer une correspondance avec des enfants vivant sur un autre continent
Objectif péda N°2 Connaitre l'existence de la Convention des Droits de l'Enfant	Moyen N°1 Réalisation d'un jeu de Memory sur différents droits de l'enfant
	Moyen N°2 Jeux et ateliers pour les plus grands
	Moyen N°2 Création d'affiche illustrant la vie d'un enfant, ses droits et devoirs
Objectif péda N°3 Favoriser les prises d'initiatives afin que l'enfant acquière et développe sa confiance en lui	Moyen N°1 Laisser les enfants choisir le contenu de leur journal
	Moyen N°2 Valoriser le travail de chacun, écouter l'avis de chaque enfant et le respecter.
	Moyen N°3 A chaque échange (IME, maison de retraite etc.) définir des « responsables de groupes », qui auront pour mission de résumer les caractéristiques du public en question
	Moyen N°4 Mise en place d'ateliers d'expression

PEDAGOGIE UTILISEE :

Ce sont des temps de loisirs durant lesquels l'enfant parfait sa culture générale, comme ses capacités motrices et intellectuelles.

Cela implique de sortir du schéma scolaire, quelle que soit l'activité proposée :

L'enfant cherche comment faire, expérimente les choses par lui-même afin d'acquérir un maximum de savoirs et de connaissances, nécessaires pour faire de lui un adulte citoyen et responsable.

L'adulte doit lui donner tous les outils dont il a besoin, le soutenir et l'aider si besoin et non faire à sa place.

L'équipe d'animation utilisera selon les moments les 4 approches de l'activité :

- Laisser faire
- donner à faire
- faire avec
- faire faire

ÉVALUATION

1. Evaluation de l'animateur stagiaire BAFA

Chaque animateur stagiaire fait l'objet d'une attention toute particulière. C'est pourquoi deux entretiens sont mis en place à chaque période de stage :

- Le premier afin de définir les attentes et les missions du stagiaire et du directeur, les échéances et leurs enjeux.
- Le deuxième, à l'issue de la période, permet d'évaluer les progrès du stagiaire et les lacunes à pallier.

Lors de ses entretiens, le stagiaire aura à remplir une grille d'auto-évaluation, qui servira à déterminer ses forces et ses faiblesses, mesurer ses progrès faits et ceux restant à faire (voir en annexe 1).

Durant chaque période stage, le directeur se doit d'être disponible et à l'écoute du candidat.

2. Evaluation des animations proposées

- Par les enfants (as-tu aimé l'activité, oui/non, pourquoi etc.) sous différents formats
- Par les animateurs en complétant la fiche d'animation : l'activité était-elle adaptée à la tranche d'âge choisie, quelles (s) améliorations pourrais-je y apporter etc. (Annexe)

ANNEXES

FICHE ACTIVITE

Titre du jeu ou de l'activité :

Public :

Durée:

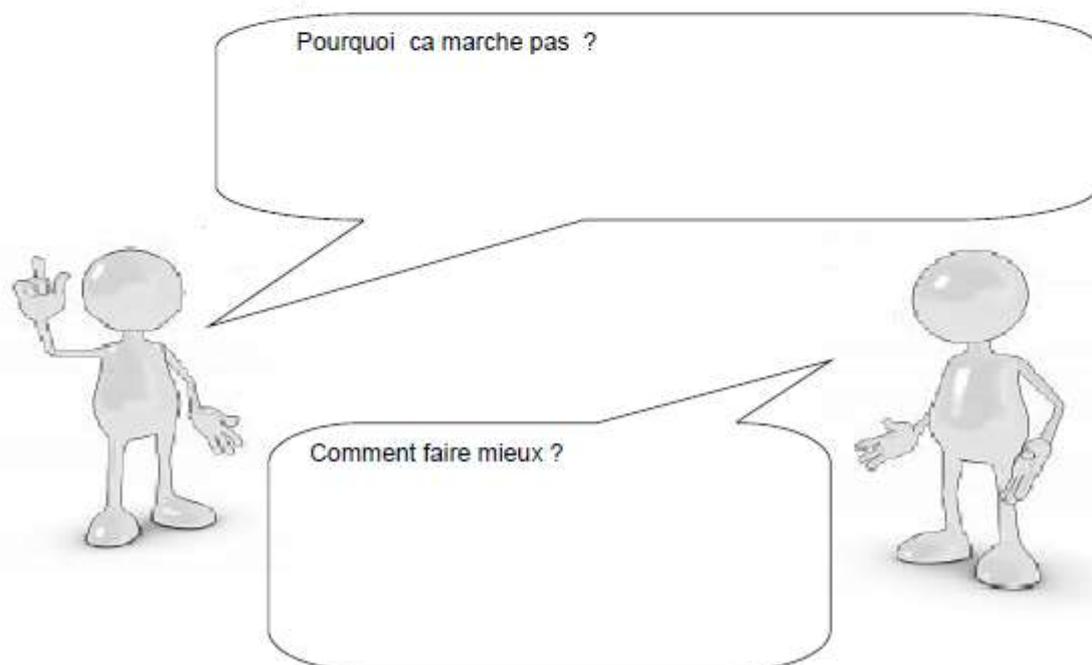
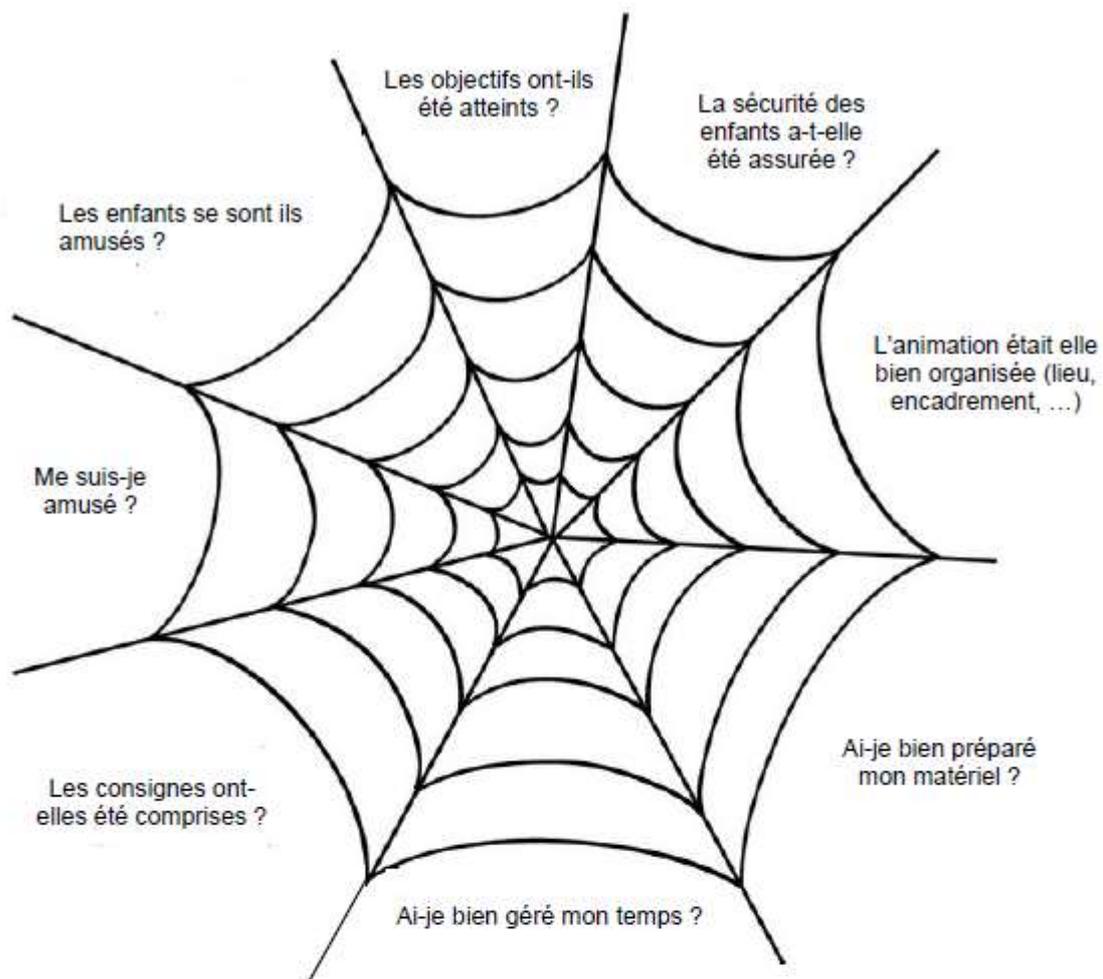
Lieu :

Objectifs :

Matériels :

Déroulement :

Variantes :





Préfet du Var

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

Mission Inspection Contrôle Evaluation – Secteur Jeunesse
Avec le concours des services de la PMI du Conseil Départemental

CONSEILS pour INFIRMIERIE – TROUSSES – MEDICAMENTS

Document mis à jour le 21/05/2015

Centre	Trousse
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lieu pour isoler un malade ▪ Contenant fermant à clé pour les médicaments ▪ Moyens de communication définis (téléphone, véhicules...) ▪ Personnes et organismes ressources en matière de secours (<i>Liste indicative en annexe au recto</i>). ▪ Registres pour noter ▪ Téléphone fixe ou portable ▪ Dossiers santé des enfants ▪ Consignes sur conduite à tenir 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens de communication définis (téléphone, véhicules...) ▪ Personnes et organismes ressources en matière de secours (<i>Liste indicative en annexe au recto</i>) ▪ Carnet pour noter ▪ Téléphone portable + carte (n° importants mémorisés) ▪ Infos sur particularités ▪ Consignes sur conduite à tenir (en particulier ne jamais se séparer de la trousse et prévoir un lieu "secours")
Matériel	
<p>Non fongible</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciseaux à bouts ronds ▪ Pince à échardes ▪ Plateau ▪ Coussin réfrigérant ▪ Thermomètre médical à distance ▪ Réfrigérateur (avec compartiment glace) accessible en permanence ▪ Bac à glaçons ▪ Plaques eutectiques ▪ Couverture de survie* ▪ Lampe de poche 	<p>Non fongible</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciseaux à bouts ronds ▪ Pince à échardes ▪ Thermomètre frontal ou avec prise à distance ▪ Couverture de survie* ▪ Lampe de poche
<p>Fongible</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gants jetables <p>Accessoires de pansement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compresses stériles (30x30) ▪ Sparadrap hypoallergénique ▪ Pansements adhésifs prédécoupés hypoallergéniques sous emballages individuels (de différentes tailles) <p>Produits pharmaceutiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gel hydroalcoolique ▪ Savon liquide ▪ Sérum physiologique en dosettes ▪ Antiseptique flacon non alcoolisé (type Hibidil) ▪ Antiseptique identique en sachets individuels ▪ Aspi venin 	<p>Fongible</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gants jetables <p>Accessoires de pansement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compresses stériles (30x30) ▪ Sparadrap hypoallergénique ▪ Pansement adhésifs prédécoupés hypoallergéniques sous emballages individuels (de différentes tailles) <p>Produits pharmaceutiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gel hydroalcoolique ▪ Sérum physiologique en dosettes ▪ Antiseptique identique en sachets individuels ▪ Aspi venin*
*Selon situation, qualification et capacité d'adaptation des personnels.	